

Attribution d'un financement à l'association Les Chalandoux du 5^{ème} vent (49)

Délibération n°17-31-CS

Date de la convocation : 1^{er} mars 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
 - M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
 - M. Christian BARLE (SICALA de la Nièvre)
 - M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
 - M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
 - M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
 - M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
 - M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
 - Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
 - M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
 - M. Benoît FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
 - M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
 - M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
 - Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
 - M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
 - M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
 - M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
 - M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
 - Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
 - M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)
-
- Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
 - M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
 - Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
 - M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
 - Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
 - Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
 - M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
 - M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
 - M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
 - Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
 - M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
 - Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
 - Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoît FAUCHEUX
 - M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
 - M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
 - Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET
 - Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
 - Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
 - M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
 - M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu le règlement budgétaire et financier,
- vu le budget de l'Etablissement,

décide

Article un

D'attribuer à l'association « Les Chalandoux du 5^{ème} vent » (49) un financement de 8 044 € (soit 5 % de la dépense prévisionnelle de 160 879 €) pour la construction et mise à l'eau d'un gabarot.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Article deux

D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Daniel ERECHET

Date de transmission
à la préfecture : **23 MARS 2017**

Date d'affichage : **24 MARS 2017**

Certifié exécutoire :


**Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE**



N° 0208